

Première Journée :- Dimanche 3 Juin 1934

A 14 HEURES PRÉCISES

Prix : 1 fr. 50

PROGRAMME OFFICIEL

Propriété exclusive de la Société

Il sera installé un COMPTOIR DE TABACS SUPÉRIEURS à proximité des pesage, tribunes et pari mutuel

Prix des Entrées : Pesage : 15 fr. - Pelouse : 5 fr. - Promenoir : 2 fr. - Voitures et Autos : 10 fr.

1^{re} COURSE. — Prix du Commerce Vannetais. — Au trot monté. — 4.000 fr. offerts par le Commerce Vannetais.

2.000 fr. et les entrées au premier ; 1.200 fr. au second ; 600 fr. au 3^e ; 200 fr. au 4^e.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 3, 4, 5 et 6 ans, n'ayant gagné cette année ni une somme de 20.000 fr. ni un premier prix de 4.000 fr. — Entrée : 20 fr. Forfait : 10 fr. s'il est déclaré. — Distance : 2.400 mètres. — Tout gagnant cette année d'un prix ou d'une somme de 7.500 fr. reculera de 25 mètres ; de plusieurs prix ou d'une somme de 15.000 fr. de 50 mètres. Les chevaux de 3 ans avanceront de 50 mètres.

J. Lanoë.
1. B. Moyon.
2. Franchet.
3. Herbert.
4. Gondourah.
5. Gilgame.
6. Georgia II.
7. Haut Rillon.
8. Hulotte.
9. Garennes.
10. Général Anglais.
11. Histortette.
12. Indien V.
13. Gipsy II.
14. Gigolo M.
15. Gazza Ladra.

fem. baie
mâle bai z.
mâle bai
femelle bb.
mâle noir
femelle bb.
mâle bai
f. baie foncé
f. alez. brûlé
mâle bai
femelle bb.
mâle b. f. z.
mâle bai
mâle alez.
femelle bbz.

6 a. Napoléon et Vonja Wilkes.
6 a. Ataquin III et M^{me} ra Fentabard.
6 a. Passeport et Ourida.
6 a. Halifax et Princesse.
6 a. Norbert et Sincère.
6 a. Pro Patria et Quémendeuse.
5 a. Vallamiers II et la Ingrala.
5 a. Tire Feu et Roseraie.
6 a. Phoenix et Réclame.
6 a. Quasimodo II et Antinea VI.
6 a. Marceau et Orange.
4 a. Marceau et Valseuse.
5 a. Roi Albert et Cacahuète.
6 a. Roi Albert et Lady Frangra.
6 a. Re Mac Gregor et Picardie.

1. c. or, m. vertes, brass. or, t. vertelot.
2. c. noire, brassard et toque verts.
3. c. mar bras. et éch. verts, t. marron.
4. c. noire, m. et éch. bleues, t. noire.
5. c. rouge, m. n., éch. blanche, t. r.
6. c. jaune, manches et toque noires.
7. c. ray. r. et bl., c. et p. r., t. ray. r. et bl.
8. c. jaune or, m. vertes, t. jaune or.
9. c. rouge, brass. jaunes, toque noire.
10. c. noire, écharpe et toque rouges.
11. c. noire, brass. et éch. jaunes, t. n.
12. c. noire, m. rouges, brass. bl., t. v.
13. c. noire, brass. et éch. jaunes, t. n.
14. c. noire, écharpe verte, toque rose.
15. c. marron, m. bleues, toque blanche.

A déclaré forfait et paie 10 francs : M. P. Gousseau pour Gâpre.

KODAK'S PHOTO, 3, place Joseph-Le-Brix :- APPAREILS - TRAVAUX pour AMATEURS

2^e COURSE. — Prix du Gouvernement. — Au galop.

3.500 fr. et les entrées au gagnant ; 1.200 fr. au second ; et 800 fr. au troisième. — Offerts par le Gouvernement de la République.
Pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Poids : 3 ans, 56 kilos ; 4 ans et au-dessus, 62 kil. — Le gagnant dans l'année de 4.000 fr. portera 1 kil. % ; de 8.000, 3 kil. ; de 12.000, 4 kil. % ; de 18.000, 6 kil. Les chevaux appartenant à des propriétaires résidant dans l'un des départements bretons et entraînés dans ces départements depuis le 1^{er} février dernier inclus, recevront 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné, recevront en outre 2 kil. — Distance 2.200 mètres environ.

J. Geslin de Bourgogne.
id.
Henry Gillet.
François Maurec.
id.
Albert Mazenq.
Cte G. de Pimodan.
Vte P. de Pioger.
id.
Vte J. du Pont.
Louis Roulet.
Mme Paul Roza.
Alexis Tinel.
Charles Lomlard.

mâle bai
fem. baie
f. b. ou gr.
fem. alez.
mâle bai
fem. alez.
fem. baie
fem. baie
fem. baie
fem. alez.
mâle bai
fem. alez.
fem. alez.
h. b. b.

8 a. Sir Gallahad et Mlle de Liège.
4 a. Gaurisanker et Antinea.
3 a. Take my Tip et Grande Vedette.
3 a. Joyeux Drille et Remembrance.
5 a. Southern et Ifold.
4 a. Pacific et A. Priori.
4 a. Pomme de Terre et Septa.
4 a. Saint-Onen et Janelon.
4 a. Madrigal et La Mère Henry.
5 a. Massine et Pescara.
3 a. Brulion et Fair Simone.
3 a. Vermilion Pencil et Rive de Saône.
5 a. Sourbier et Gare St-Cyr.
9 a. Le Tracquet et Cuckmere Lass.

1. c. jaune, bret. et br. noirs, t. jaune
id.
2. c. pail., cr. de St-And. bl. p. t. p.
3. c. bleue, cercle jaune t. noire
id.
4. c. bl., m. cercle rouge et bl., t. bl.
5. c. bleue, manch. rouges, t. bleue,
6. c. grenat, cercel. gris, t. grenat.
7. c. mi-lanc. mi-rouge, m. bl. t. r.
8. c. orange, épeul. noires, t. verte.
9. c. jaune, une étoile et t. noires.
10. c. blanc, b. et bras bl., t. jaune.
11. c. mi-rose, mi-bleu m. et t. roses.
12. c. mi-rose, mi-bleu m. et t. roses.

Dix chevaux forfaits paient 10 francs : Jolie Grise et Joyeuse Année, à Olivier Cassin ; Cistertien, à Henry Gillet ; Chips, à Olivier Guichenec ; Céline et Kid, à Vte du Hailgout ; Mer d'Azur, à A. Le Pecq ; Tokio, à Charles Lombard ; Braderie, à Cte des Moustiers ; Markbell, à Vte P. de Pioger.

Aucun véhicule automobile ne s'achète sans une visite préalable aux Garages LAMBERT & DUPRÉ, Vannes-Pontivy

3^e COURSE. — Prix de Vincennes. — Prix de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Au trot attelé.

5.000 fr. dont 4.000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang

2.500 fr. et les entrées au premier ; 1.300 fr. au second ; 800 fr. au troisième ; 400 fr. au quatrième.

Pour chevaux entiers et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 25 fr. Forfait 10 fr. s'il est déclaré. — Poids libre. — Distance : 2.800 mètres. — Les chevaux reculeront de 25 mètres par chaque somme de 10.000 fr. gagnée.

L. Couraud.
R. Fleury.
Mme A. Marolle.
M. Rousseau.
id.
H. Mellier.
P. Kerbervé.
P. Guyader.
E. Sauterjean.
E. Grandon.
H. Mellier.
A. Gosselin.
J. Lanoë.
H. Brillant.
H. Fribault.

mâle noir.
mâle bai
mâle alez.
fem. baie
fem. baie
fem. baie
mâle bai
mâle bai
mâle bai
fem. b. f.
fem. b. br.
fem. b. bz
mâle noir z.
mâle noir
fem. bbz

7 a. Troarn et Tourterelle.
4 a. Dixmude et Rapine.
7 a. Salam et Sirène.
5 a. Vercingétorix et Auréole.
5 a. Norbert et Vestale V.
6 a. Sorano et Ormès.
4 a. Prince Albert et Pétillante.
8 a. Phénoménon et Vestale.
5 a. Prince Albert et Lisbonne.
6 a. Tire Feu et Roseraie.
6 a. Pro Patria et Quémendeuse.
6 a. Re Mac Gregor et Picardie.
5 a. Koenigsberg et Tosca V.
7 a. Koenigsberg et Oronne V.
5 a. Turenne et Bruneuse.

1. cas. noire, éch. verte, t. rose.
2. c. verte, chevrons noir s. t. verte.
3. c. verte, br. et éch. jaunes, t. noire.
4. c. rouge, m. noires, éch. blanc., t. r.
id.
5. c. jaune, manches et toque noires.
6. c. rouge, brass. jaune, t. noire.
7. c. noire, écharpe et toque rouges.
8. c. noire, br. cercel. et t. blancs.
9. c. jaune or, m. vertes, t. jaune or
10. c. jaune, manch. et toq. noires
11. c. marron, m. bleues, t. blanche.
12. c. or, m. vert. bras, or t. vert et or.
13. c. r., m. cercel. r. et mar., t. mar.
14. c. noire, br. et éc. jaune, t. noire.
15. c. noire, br. et éc. jaune, t. noire.

Aucun forfait n'a été déclaré.

Toutes opérations de bourse et de banque au CRÉDIT-NANTAIS, VANNES

Aux bureaux de tabac (Pesage et Felouse) vous trouverez des cigarettes Celtiques en caporal ordinaire et doux, des cigarettes Gitanes, des Myrto en tabac d'Orient, les nouveaux cigares Sapeurs, Entr'actes

4^e COURSE. — Prix de Longchamp. — Prix de la Société d'Encouragement. — Hors série n° 5 (Handicap).

5.000 fr. au gagnant; 1.000 fr. au second; et 500 fr. à l'éleveur du gagnant — offerts par la Société d'Encouragement des races de chevaux en France; au troisième 500 fr. (garantis par la S. E.).

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, ayant couru dans l'année en France et n'ayant pas dans l'année gagné un prix de 10.000 fr. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil.; d'un prix de 5.000 fr.; 4 kil. — Distance : 2.400 mètres environ. — Entrée : 50 fr.; forfait : 15 fr. s'il a été déclaré à la publication des poids, le poids minimum de ce handicap ne sera pas inférieur à 45 kil.

François Marrec.
Vie J. du Pontvieux.
Vie P. de Pioger.
Cte Claude de Langley.
G. de Pimodan.
Mme P. Danion.
Duc de Luyne.
Mme René Garnier.
Alexis Tinel.
Cte des Moustiers.
Albert Mazend.
Angèle Le Couëdic.
Louis Roulet.
Henri Gillet.
Alexis Tinel.
Maurice Lecomte.
Etoile Filante X.

mâle bai,
fem. al.
fem. baie.
fem. b. b.
fem. baie.
fem. al.
fem. b. b.
fem. baie.
h. bai.
fem. baie.
fem. al.
fem. al.
mâle bai.
h. bai.
f. b. ou g.
fem. al.
fem. grise.

5 a. Southern et Hild.
5 a. Massine et Pascale.
4 a. Madrigal et La Mare Henry.
4 a. Radamès et Repanse.
4 a. Pomme de Terre et Septa.
8 a. Saint Leu et Ma Réverie.
5 a. Juveigneur et Cléopatra.
5 a. Zionist et Alba III.
4 a. Bahadra et Fantaisie II.
3 a. Cerfeuil et Berthilde.
4 a. Pacific et A. Priori.
4 a. Hélon et Monica.
3 a. Dark Legend et Corisandre.
3 a. Take myup et Grande Vedette.
3 a. Soubrier et Gare Saint-Cyr.
3 a. Babylon et La Bougeotte.

Huit chevaux forfaits paient 10 francs : Tokio, à Ch. Lombard; Rose Vermelle, à Mme Paul Rozé; Kid, au Vte du Halgouët; Cistercien, à Henri Gillet; Chips, à Olivier Guilhéneuc; Odéon, à Alexandre Dalibard; Cypriane, à Louis Roulet; Markbell, au Vte de Pioger.

Habillez-vous aux VÊTEMENTS SAINT-RÉMY

5^e COURSE. — Prix du Département. — Au trot monté ou attelé. — Mixte.
(Aucun cheval ne peut être réclamé avant la Course).

4.500 fr. dont 3.600 fr. offerts par le Département du Morbihan. — 2.500 fr. au premier; 1.300 fr. au second; 700 fr. au troisième; sur les entrées 300 fr. au quatrième, garantis par le fonds de Courses, le surplus au premier.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 ans et au-dessus. — Entrée 25 fr. Forfait 10 fr. s'il a été déclaré. — Poids pour âge pour les chevaux montés. — Poids libre pour les chevaux attelés. — Distance 3.100 mètres. — Les chevaux reculeront de 25 mètres par chaque somme de 12.500 fr. gagnée. — Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 fr. avanceront de 50 mètres, pour 4.000 fr. de 100 mètres.

M. Rousseau.
H. Le Coat.
J. Lanoe.
G. Lefèvre.
L. Flanchet.
L. Couraud.
P. Kerhervé.
H. Fribault.
P. Gosse in.
A. Kerhervé.
J. Neveu.
A. Jahier.
L. Couraud.
L. Bernier.
Y. Guvarech.
H. Brillant.

h. bb.
f. b.
h. b.
m. b.
m. n.
f. al.
m. bb.
f. n. z.
m. b.
m. b.
m. bf.
h. al.
m. n.
m. al.
m. n.

65 k.
72 k.
72 k.
69 k.
72 k.
72 k.
72 k.
65 k.
72 k.
69 k.
72 k.
72 k.
72 k.
72 k.
72 k.
72 k.
3100

le propriétaire.
id.
M. Taulin.
P. Laisis.
P. Laisis.
le propriétaire.
id.
id.
id.
L. M. D. Braud.
le propriétaire.
L. M. D. Braud.
le propriétaire.
L. M. D. Braud.
le propriétaire.
id.

A déclaré forfait et paie 10 francs : J. Neveu pour Fantaisie.

Avez-vous goûté du SAINT ROOY ? ? ?

6^e COURSE. — Prix de la Ville de Vannes. — Steeple-chase (Mixte). — Aucun cheval ne peut être réclamé avant la course.
6.000 fr. offerts par la Ville de Vannes. — 4.000 fr. au premier; 1.200 fr. au second; 800 fr. au troisième; le quatrième recevra 400 fr. sur les entrées (garantis).

Entrée : 40 fr. Forfait 10 fr. s'il a été déclaré. — Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant pas gagné 30.000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1932 inclus — Poids 4 ans : 70 kil.; 5 ans et au-dessus : 73 kil. Tout gagnant depuis le 1^{er} janvier inclus de l'année dernière portera 2 kil.; de plusieurs courses ou d'un prix de 6.000 fr.; 4 kil. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 fr. recevront 2 kil.; pour 5.000 fr. 4 kil. Les chevaux régulièrement entraînés depuis le 15 février dernier au moins, dans l'un des cinq départements bretons recevront en outre 2 kil. Distance : 3.500 mètres environ. — Décharges pour gentlemen-riders et jockeys suivant les conditions générales des Courses de la Société des Steeple-chases de France.

J. Campbell.
F. Decker.
J. Doumen.
Cte Cl. de Langley.
F. Le Gouic.
A. Rouxel.

mâle bai
h. al.
h. al.
h. bai brun
fem. baie
h. gris
m. b. b.

75 k.
71 k.
66 k.
67 k.
69 k.
19 k.
67 k.

J. O. Guilhéneuc.
Cte Cl. de Langley.
W. Flint.
le propriétaire.
P. du Fort.
id.
G. Nédelec.

Six chevaux forfaits paient : 10 francs : Furoille, au Baron d'Arexy; Chauvin, au Comte J. de Castellan; Last Rose, à P. Danion; Eversharp, au Vicomte P. du Halgouët; Polichinel, à E. de Lannurien; Danse Nègre, à Ch. Lombard.

Un bon portrait est signé F. DECKER, 18, rue du Mené, VANNES

7^e COURSE. — Prix Murat. — (1^{er} Prix de la Société des Steeple-chases de France). — Steeple-chase handicap.

6.450 fr. dont 4.950 fr. offerts par la Société des Steeple-chases de France. — 4.000 fr. au premier; 1.200 fr. au second; 800 fr. au troisième. — 315 fr. à l'éleveur du premier et 135 fr. à celui du 2^e.

Entrée : 40 fr. Forfait : 10 fr. s'il a été déclaré. — Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus ayant couru en France et n'ayant pas, cette année, gagné un prix de 6.000 fr. Tout gagnant après la publication des poids, portera 3 kil. Distance : 3.700 mètres environ.

Mme A. Dubigeon.
F. Decker.
Cte Cl. de Langley.
F. Marrec.
F. Le Gouic.
A. Rouxel.

fem. baie
hongre bai
h. b. brun
fem. baie
fem. baie
m. b. brun

72 k.
68 k.
86 k.
64 k.
63 k.
64 k.
60 k.

le propriétaire.
f. bluteau.
Cte Cl. de Langley
le propriétaire.
le propriétaire.
Pierre du Fort.
G. Nédelec.

Engagement non valable : Haratch, à M. J. Campbell.

Sept chevaux forfaits paient : 10 francs : Pêcheur de Lune, au Vicomte P. de Pioger; Dinosa, au Baron Christin; Eversharp, au Vicomte P. du Halgouët; Carnona, au Comte J. de Castellan; Danse Nègre, à Ch. Lombard; Polichinel, à E. de Lannurien; Danse Nègre, à J. Doumen.

Les Commissaires des Courses : FRANCIS DECKER, PROSPER JACQUET, MARCEL DUCROQUET, DE SERVIGNY.

Le Président des Courses : ALBERT TASLÉ.

Le Pari Mutuel est seul autorisé

Après les Courses, rendez-vous pour l'Apéritif au Café CENTRAL et de BRETAGNE, VANNES

Prochaines réunions : 10 juin, SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE. — 17 juin, BLAIN et CORLAY. — 24 juin, VANNES.